

Société à Capital Public au capital de 1.300.000.000 F CFA
Créée par Décret N°71/DF/95 1^{er} mars 1971 et transformée par Décret N°2019/205 du 24 avril 2019

Public Limited Company (Ltd.) with a capital of CFA Francs 1.300.000.000
Created by decree N. 71/DF/95 of March 1, 1971 and transformed into a Public Limited Company by Decree N. 2019/205 of April 24, 2019

COMMUNIQUE

Le Directeur Général de la MAGZI rappelle aux entreprises installées dans les zones industrielles de la MAGZI le délai contractuel de paiement de leurs redevances locatives fixé au **31 janvier au titre du premier semestre 2024.**

A cet égard, il relève pour le déplorer que nombre de ces entreprises accusent plusieurs semestres de non-paiement de leurs redevances locatives dont l'important volume cause un énorme préjudice financier à la MAGZI et compromet gravement la réalisation de ses objectifs de performance.

Compte tenu de ce qui précède, le Directeur Général invite les responsables des entreprises concernées à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'effet de s'acquitter de l'intégralité de leurs dettes dans le délai convenu, **faute de quoi les actions en résiliation de leurs conventions de bail et de recouvrement forcé des sommes dues seront engagées à leur rencontre, conformément à la loi.**

11 JAN 2024



Christol Georges MANON
Grand Officier de l'Ordre National
de la Valeur